



Commune de Vérossaz

ASSEMBLÉE PRIMAIRE MUNICIPALE DU LUNDI 12 JUIN 2023

Présidence	:	Mme Muriel Favre (MF), présidente
Conseil	:	Mme Catherine Buchet Bulliard (CBB), vice-présidente Mme Fabienne Robert-Nicoud (FRN), conseillère, Mme Gabrielle Rey (GR), conseillère M. Florian Monnay (FLM), conseiller
Secrétaire	:	Mme Damaris Pirolet
Caissière	:	Mme Mireille Morisod

Après avoir salué et souhaité la bienvenue aux citoyens présents, la Présidente déclare l'assemblée primaire municipale ouverte, celle-ci se déroulant à la suite de l'assemblée primaire bourgeoisiiale. Elle précise qu'elle a été convoquée dans les délais légaux, soit 20 jours avant la date de la séance par affichage au pilier public.

Elle salue la présence de M. Ricardo Tenes, représentant de la Fiduciaire Nofival SA.

La Présidente demande à Messieurs Hervé Planchamp et Nicolas Pirolet de fonctionner comme scrutateurs. Cette proposition est acceptée par ces derniers, ainsi que par l'assemblée.

La liste des présences comprend 61 citoyennes et citoyens.

Une demande est faite pour présenter les plans modifiés du nouveau bâtiment communal en début de séance. La Présidente informe l'assemblée que selon la Loi sur les communes, les points décisionnels doivent être traités avant les points informatifs. La présentation des plans étant une information, ce point devra être traité après les points décisionnels.

L'ordre du jour est accepté tel que proposé avec 5 avis contraires et 3 abstentions.

1. Procès-verbal de l'Assemblée primaire du 19 décembre 2022

La Présidente rappelle à l'assemblée que lors de la précédente assemblée primaire du 19 décembre 2022, il avait été accepté que le PV ne soit plus lu. Conformément à cette décision, celui-ci était à disposition pour consultation sur le site Internet de la commune ainsi qu'à l'administration communale.

Un membre de l'assemblée fait remarquer que certains détails manquent au PV. La Présidente précise que la séance a duré plus de 3h et que dans ces circonstances il n'est pas possible de retranscrire toutes les interventions précisément. Toutefois, des modifications notoires peuvent être apportées si nécessaire.

Dans ce cadre-là, une remarque est faite au sujet de la mise à l'enquête du bâtiment communal. Il a été mentionné lors de l'assemblée que le conseil ne savait pas si la modification nécessitait une mise à l'enquête, alors que le PV stipule qu'il faudra compter sur 1 à 2 mois de procédure de mise à l'enquête. La Présidente précise qu'au moment de l'assemblée primaire, le conseil ignorait si le projet entier devrait être remis à l'enquête comme nouveau dossier ou si une modification de mise à l'enquête, voire une modification de l'autorisation de construire était possible. Suite à l'assemblée, le canton a informé la commune que la modification du projet nécessitait une modification de la mise à l'enquête.

Pour le surplus, le protocole de l'assemblée du 19 décembre 2022, comprenant la modification ci-dessus, est approuvé par vote à main levée, avec une abstention et sans avis contraire.

La Présidente profite de cette assemblée pour présenter Mme Micheline Daves qui remplacera Damaris Pirolet à l'administration pendant son congé maternité.

2. Comptes 2022 – présentation – rapport de l'organe de contrôle - approbation

La Présidente commente les comptes 2022.

Elle informe l'assemblée que pour une question de fluidité, toutes les questions et remarques relatives aux comptes seront volontiers entendues en fin de présentation avant l'approbation des comptes. Elle invite les personnes qui prendront la parole, assemblée et conseil, de se lever pour plus de compréhension.

Quelques chiffres sous MCH2 (nouveau plan comptable - introduction en 2022)

Recettes de fonctionnement	:	CHF 3'683'601.23
Charges de fonctionnement	:	CHF 3'538'595.31
Marge d'autofinancement		
avant amortissement comptable	:	CHF 829'506.89
Réserve de politique budgétaire	:	CHF 400'000.00
Bénéfice de l'exercice	:	CHF 145'005.92
Investissements nets	:	CHF 891'222.66
Insuffisance de financement	:	CHF 61'715.77
Dette par habitant	:	CHF 141.00

Fortune de l'exercice au 31.12.2022 – CHF 4'593'878.02 contre CHF 4'448'872.10 au 31.12.2021.

Aucune question n'est posée au sujet des comptes.

La situation financière de la commune est saine et celle-ci est en mesure de faire face à ses engagements.

Après lecture du rapport de l'organe de révision par M. Ricardo Tenes, l'assemblée approuve les comptes 2022 par vote à main levée, sans avis contraire, ni abstention.

3. Validation du cautionnement extension foyer Saint-Jacques à Saint-Maurice

La Fondation Saint-Jacques, créée par toutes les communes du district de Saint-Maurice, est propriétaire et exploite l'EMS de Saint-Maurice (63 lits – 33 lits en chambres individuelles et 30 lits en chambres doubles) depuis son ouverture en septembre 1991. Depuis et afin de répondre aux besoins de la population âgée du district, la fondation a développé son parc immobilier par la construction de l'EMS Ottanel à Vernayaz en 2010 (48 lits – 44 lits en chambres individuelles et 4 lits en chambres doubles). L'extension de ce dernier par l'ajout de 12 chambres individuelles en 2014 permet à la fondation d'offrir actuellement au total 123 lits (89 lits en chambres individuelles et 34 en chambres doubles). Conformément à la planification du Service de la santé publique, 117 lits sont affectés aux longs séjours et 6 aux courts séjours.

Vu l'évolution démographique, d'entente entre les communes du district et l'État du Valais, la Fondation Saint-Jacques prépare depuis plusieurs années l'extension du bâtiment de Saint-Maurice afin, dans son premier projet, d'augmenter la capacité d'accueil, de créer une structure de soins de jour, des appartements à encadrement médico-social, ainsi qu'un tea-room.

Afin de pouvoir procéder à l'emprunt nécessaire pour effectuer les travaux, la Fondation Saint-Jacques doit obtenir le cautionnement solidaire par l'ensemble des communes concernées par le projet. La caution est la garantie demandée par l'établissement bancaire qu'en cas de cessation de paiement de la fondation, les communes répondront à sa place de l'engagement financier.

Il est à préciser que le risque pris dans le cas d'un tel cautionnement peut être qualifié de faible, la fondation disposant de revenus importants issus du paiement des journées par les résidents et des subventions cantonales et communales

Planning :

- juin 2023 : validation du cautionnement du crédit de construction
 - juillet 2023 : dépôt de la demande d'autorisation de construire
 - septembre 2023 : mise à l'enquête publique
 - octobre 2023 : suite au retour de la mise à l'enquête, le lancement des appels d'offres sera fait
- La commune cautionne solidairement CHF 6'000'000.00 depuis 1987 et CHF 11'170.000.00 depuis 2008 pour l'extension et la construction du Foyer Ottanel à Vernayaz.

Le cautionnement de l'extension du foyer Saint-Jacques d'un crédit de construction de CHF 26'000'000.00 est accepté par l'assemblée primaire, avec un avis contraire et aucune abstention.

4. Informations 1^{er} semestre 2023

Administration générale

Téléphérique :

- Les demandes de reconnaissance de principe comme infrastructure de transport régional sont à l'OFT depuis ce printemps
- La coordination au niveau du plan directeur cantonal est lancée ce jour par le service du développement territorial. Les projets seront transmis aux divers services pour préavis. Le Conseil d'Etat homologuera ensuite ces projets dans le plan directeur en « coordination réglée », puis ils seront envoyés à la Confédération pour acceptation
- Description du téléphérique : 1358 m, 417 m de dénivelé, parcours 4 mn, 240 personne/h, coût 4.35 millions, 80 % de subvention, canton et confédération
- Réalisation au mieux 2028

Fusion :

Depuis 2021, l'assemblée primaire a été informée d'une analyse pour un processus de fusion avec Massongex. Un communiqué de presse indique que Saint-Maurice a souhaité rejoindre le projet. Pour les autres communes du district, des discussions sont en cours.

La parole est donnée à Fabienne Robert-Nicoud.

Travaux publics

Remise en état de la coulée de boue qui a eu lieu en décembre 2022 sur la route des Pésaires. Les travaux d'entretien sont en cours.

Un citoyen demande s'il est prévu d'élaguer sur la route des Pésaires. FRN l'a constaté et le Triage est en train de faire une évaluation. Il soulève également le problème des rigoles à vider : des travaux sont à entreprendre, car le faire manuellement ne suffit pas. C'est également en cours d'étude et des travaux seront prévus.

Concernant la glissière de sécurité sur la route cantonale à la fin du plateau, FRN a relancé plusieurs fois sans succès. Cette glissière est sur la route cantonale sur la Commune de Massongex. La procédure est en cours et prend du temps sachant que le projet de modification du contour doit passer par l'accord des privés.

Fauchage : des discussions sont en cours pour un entretien régulier.

Sécurité publique

Validation des zones 30 en cours. Le délai est à la fin du mois pour remettre un rapport au canton.

Une personne demande ce que l'on entend par validation ? Pour qu'une zone à 30 soit validée, il faut que 85% des véhicules soient à moins de 38 km/h. Il est donc possible que ces zones ne soient pas validées. Dans ce cas on devra mettre en place d'autres mesures (mobilier urbain).

Pour le moment, les zones ne sont pas validées, sauf sur la route de Chétilion. La Commune réfléchit déjà à des aménagements possibles, comme des chicanes ou des ralentisseurs. La sécurité des citoyens est une priorité pour le conseil qui voulait mettre en place des radars, mais ce n'est pas possible tant que les zones ne sont pas validées.

Rte de la Doey – des bornes de comptage ont été posées, car plusieurs critères doivent être pris en compte. Une personne fait remarquer que la route des Giettes est fermée pendant le comptage et que cela influence le comptage. FRN en prend note et le précisera au canton.

Chemin des Murets – Réfection de la barrière. FRN a téléphoné et envoyé plusieurs courriers au Canton qui lui a répondu qu'il avait d'autres priorités à traiter ; depuis, elle n'a plus de nouvelles. Il est mentionné qu'il s'agit de la sécurité des enfants qui se rendent à l'école. FRN va reprendre ce point avec le canton.

La parole est donnée à Gabrielle Rey.

Enseignement et formation

- Un tableau interactif sera installé dans la classe de Mme Morgane Dénervaud, comme dans la classe 7H. Le conseil a opté pour une location sur 60 mois, renouvelable, plutôt qu'un achat.
- Un parc à vélos et trottinettes sera installé le long du mur de la salle de gymnastique, à côté du point lecture. L'entreprise AZ SA à Bedano a été mandatée pour ce travail. Ce projet n'avait pas été mis au budget 2023, mais au vu de l'urgence, la Commission scolaire élargie l'a proposé au Conseil qui l'a validé. Les élèves pourront normalement en profiter à la prochaine rentrée scolaire.
- Le concept feu est validé pour l'entreprise Ecofire. Ceci implique que toutes les portes devront être anti-feu et les largeurs parfois adaptées, la cage d'escalier sera considérée comme voie d'évacuation et nécessitera des adaptations (lambris à recouvrir d'un panneau spécial) ainsi que des signalisations de sécurité.
- Le projet de pergola est mis en soumission. Une étude approfondie a été suivie par des contacts avec quatre entreprises. L'offre avec l'entreprise Volets du Rhône a été choisie pour un montant de CHF 69'660.35 TTC. Le dossier est encore au Canton pour approbation.
- UAPE – Gabrielle informe de l'engagement de Mme Joëlle Monnet Dubosson pour remplacer Mme Fabienne Granger qui est remerciée pour son engagement.
- Le transport des élèves de 1H à Massongex a été mis en place pour 3 élèves.

SLCT

2 nonagénaires ont été fêtés : Il s'agit de Mme Célestine Barman et Monsieur Hermann Voeffray. Le cartel s'est rassemblé pour discuter du calendrier des sociétés locales et parler des différents besoins des sociétés.

La commission a optimisé le pass senior avec la collaboration du comité des aînés en séance du 30 mars 2023.

Dissolution du FC Vérossaz – La commune n'est pas responsable des factures ouvertes de la société et a été informée par la Fédération de football que la société a été dissoute.

Social

La parole est donnée à Catherine Buchet Bulliard qui remercie les membres de ses commissions qui la soutiennent continuellement. Elle nomme les membres sans qui elle ne pourrait pas avancer.

Services industriels

Catherine Buchet Bulliard informe l'assemblée que le réservoir sera mis en service la semaine prochaine. La première partie de la conduite d'Orsex est terminée. La deuxième partie est prévue prochainement et concerne quatre habitations qui dépendront encore de l'ancienne conduite en attendant d'être connectées au réseau dès qu'il sera terminé.

Les zones PC2 sont validées suite à la mise à l'enquête et en activité. Le PC1 reste un puits d'appoint qui nécessite un contrôle des eaux avant mise en service avec un délai de 24 heures.

Un citoyen pose la question suivante : « Pourquoi laisse-t-on paître du bétail autour du réservoir au-dessus de la conduite percée ? ». Le terrain appartient à la Commune avec servitude au paysan pour le bétail. CBB n'est pas au courant, mais va se renseigner sur d'éventuelles restrictions. À sa connaissance, il n'y a aucune législation qui empêche le bétail de paître autour du réservoir. L'ancien réservoir est protégé par des barrières, mais celui-ci ne l'est pas.

MF précise que les PC1 et PC2 ne sont pas clôturés – la zone a été homologuée par le service de l'environnement qui a fait les mesures et la législation. Cela n'a pas été clôturé, car il n'y a pas nécessité de le faire. La Commune va tout de même se renseigner.

Suite aux intempéries de l'hiver dernier sur la route des Péseires, un processus d'urgence a été mis en place. Il est rappelé aux citoyens qu'en cas de constat de dangers ou de dégâts, il faut appeler les pompiers en priorité. En cas d'absence de la commune, un relais est mis en place.

Traitement des déchets :

- Récolte de Smartphones en collaboration avec la société Nobox qui s'occupe de la revalorisation des smartphones et des tablettes usagées.
- Une collaboration intercommunale a été conclue avec Massongex. Les habitants de Daviaz peuvent donc utiliser les déchetteries de Mabilien et les habitants de Vérossaz peuvent utiliser la déchetterie de Massongex. La Commune de Massongex met à disposition le container de Daviaz pour la déchetterie de Vérossaz. L'accès est possible avec la carte Gastrovert.
- Gastrovert est en cours d'installation. Plusieurs critères ont été étudiés concernant la situation des TWINS ; il y en a un à l'Ecopoint et l'autre sur la place communale. S'il devait y avoir des nuisances, on pourra toujours les déplacer.

En réponse à une question, il est stipulé que l'entrée en vigueur de l'utilisation de la déchetterie est le 1^{er} novembre 2023 et pour toute l'année. On réfléchit aussi à ouvrir Mabilien idéalement 1x par mois dans la mesure du possible en fonction de la météo, car il n'y a pas d'électricité sur le plateau.

Cendres – CBB rappelle que la benne à gazon a pris feu 2 fois cet hiver et ce printemps. Il est possible qu'il s'agisse de cendres. L'idée est évoquée de mettre un tonneau de cendres. CBB va regarder avec sa commission pour mettre en place un tonneau spécifique pour les cendres.

Samuel Croset est chargé de vérifier que le contenu des bennes est correct. CBB demande plus de discipline aux citoyens, car cela devient un réel problème actuellement. La Commune va sévir plus sévèrement et amender les incivilités en attendant de placer des caméras de surveillance.

La parole est donnée à Florian Monnay.

Constructions et aménagement du territoire

- Florian Monnay relève que la commune a reçu beaucoup de dossiers, principalement pour des installations solaires, ce qui est une très bonne chose en vue des nouvelles lois sur l'énergie qui vont arriver prochainement.
- RCCZ, PAZ etc. sont en cours d'élaboration. Un inventaire devra être fait. Le Conseil travaille étroitement avec le bureau Bisa à Sierre et la suite est prévue pour 2024.

5. Présentation des plans modifiés du projet du nouveau bâtiment communal

Pierrick Ansermet présente les plans modifiés du projet du nouveau bâtiment communal.

Plan de situation : - L'emprise au sol est identique au projet initial.

- Les changements ont lieu au niveau de la volumétrie.

Principal changement : le projet de parking souterrain et l'abri PC sont abandonnés, ainsi que les deux étages d'habitations.

Le projet comprendra donc le magasin, le tea-room et l'administration communale.

L'administration communale se trouvera au rez supérieur avec une entrée de plain-pied pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite. Il n'y aura aucune connexion intérieure entre le rez inférieur et le rez supérieur, il est donc inutile de prévoir un ascenseur. Si l'on prévoyait un ascenseur, il faudrait aussi prévoir un escalier, ce qui prendrait de la place et réduirait l'espace dédié aux locaux.

Concernant le restaurant et le magasin, les surfaces prévues sont conservées.

Au niveau du faite du toit, la hauteur est diminuée de 3.10m, soit un étage et demi.

Les 10 places de parc prévues initialement sont maintenues et seront gratuites. Elles seront affectées aux usagers de l'administration communale.

Des potelets amovibles seront prévus pour permettre aux camions d'accéder au commerce et au tea-room.

Abris PC – Le dossier de mise à l'enquête est toujours au Canton qui doit se prononcer sur la nécessité de construction d'abris PC. Étant donné que les abris étaient liés aux habitations et qu'actuellement le projet ne comporte plus d'appartements, ils ne sont plus obligatoires. Dans le cadre de la nouvelle loi, la gestion des abris PC a été cantonalisée.

Parking – 13 places sont prévues pour la Commune, le reste pour les appartements.

Question sur la nécessité de créer un groupe de travail. On doit attendre la fin de la mise à l'enquête. On ne peut pas créer un groupe de travail tant qu'on ne sait pas si le projet est accepté. Le groupe de travail permettrait notamment de préciser l'utilisation de la nouvelle place communale et l'affectation des anciens locaux de la Maison Communale.

Fusion – un administré demande si cet investissement est vraiment utile au vu de la fusion envisagée. Florian répond qu'il y aura toujours une antenne administrative à Vérossaz.

Il précise qu'il ne s'agit pas uniquement d'une administration. Le magasin sera toujours là et il est indispensable d'avoir ces locaux, la fusion n'y changera rien, les locaux de l'administration pourront être réaffectés. C'est l'objectif du projet (et du groupe de travail). L'idée est de bien réfléchir sur les murs porteurs pour pouvoir modifier l'affectation. La grande salle est d'environ 100 m², avec la possibilité de la scinder en deux (70 m² et 30 m²) en enlevant la paroi amovible.

Quel est le processus pour la suite du projet ? La procédure est toujours la même et est actuellement au canton en attente du retour.

Une citoyenne se pose la question sur la nécessité d'avoir un tea-room. Florian répond que Edelweiss Market s'est engagé à prendre le magasin et le tea-room. Le but n'est pas de faire concurrence au Progrès et note que leur utilisation sera différente. L'ouverture du tea-room sera liée à l'ouverture du magasin pour les horaires. La priorité est mise sur le magasin et l'avenir nous dira si le tea-room est nécessaire. Pour rappel, le village a une capacité de 1000 habitants et a déjà eu 2 restaurants par le passé, sans que cela ne pose de problèmes.

L'idée est aussi d'avoir un établissement qui soit géré par la commune et en cas de fermeture du restaurant actuel, cette situation garantirait le maintien d'un établissement public sur la Commune.

Un citoyen estime que le projet actuel du bâtiment n'est pas encore abouti et regrette que le projet ait été mis à l'enquête publique sans plus de réflexion. Étant considéré que la place sera considérée comme place de Fête, il s'interroge sur l'absence de WC public. FLM propose d'utiliser les WC du tea-room pour les petites fêtes. Pour les grandes manifestations, il est toujours prévu d'installer des toilettes mobiles.

Le budget reste identique à CHF 3'200'000.00. Un citoyen demande si c'est légal de garder le budget initial ? Muriel Favre répond que le budget a été accepté pour notamment le centre du village, les bureaux et le magasin. Le projet a évolué pour suivre les prix qui ont augmenté. Elle rappelle que l'enveloppe budgétaire a été acceptée à 70% par la population. Si le canton décide que le projet n'est pas conforme, notamment au sujet de l'abri PC et doit être revu, dans ce cas, si des frais doivent être engendrés, le projet sera revoté.

Un citoyen relève que c'est le premier projet qui a été mis à l'enquête et validé par le canton. FLM intervient en disant que c'est la deuxième mise à l'enquête qui est actuellement en cours de validation au Canton avec les modifications. La population aura toujours moyen de faire opposition

au projet modifié à l'exception du gabarit initial du projet. Le manque d'abri PC n'est pas motif à opposition.

N'est-il pas obligatoire de poser des gabarits pour 2^{ème} mise à l'enquête ? FLM répond que non, car le bâtiment a été réduit en hauteur et pas l'inverse. Donc l'impact visuel est moindre que dans le premier projet. La demande de pose de nouveaux gabarits est de la compétence du canton ; le canton n'a pas jugé nécessaire de le demander, car c'est une modification du projet initial et non pas un nouveau dossier. Un citoyen pense que cela aurait pu interpeller les habitants de les voir et ainsi savoir que le projet repassait à l'enquête. FLM reconnaît que tout le monde ne lit pas forcément le BO, mais que la procédure de mise à l'enquête a été respectée et comme le canton ne l'a pas demandé, la commune n'a pas jugé nécessaire de poser de nouveaux gabarits.

Le plus grand reproche qui est fait par la population se rapporte au manque de transparence entre le projet initial et le projet actuel.

Un citoyen interpelle quant à l'importance du magasin. Avec l'évolution de la société, il fait remarquer que beaucoup de livraisons se font à domicile par les magasins. FLM répond que c'est un service essentiel à la population et surtout aux aînés et aux personnes non motorisées. Il a également une vocation à caractère social. Il relève également que le chiffre d'affaires est en constante hausse et que la chaîne Edelweiss est satisfaite des résultats. Le magasin regroupe aussi les services de la poste comme banque/poste.

Un citoyen demande s'il n'était pas plus judicieux de mettre l'UAPE à la place. FLM estime que ça a plus de sens d'avoir l'UAPE dans le bâtiment scolaire, avec en plus la construction de la pergola qui va débiter. MF rajoute que si l'on devait affecter ces locaux à l'UAPE, cela engendrerait des coûts supplémentaires importants pour la mise aux normes des locaux, etc.

6. Divers

Muriel informe l'assemblée que la société du golf vient faire une présentation au Conseil dans 2 semaines. La revendication principale de la Commune concerne la fourniture de l'eau, car la Commune ne fournira pas l'eau nécessaire au fonctionnement du Golf. La Société du Golf aurait apparemment une solution à proposer à cette problématique.

Un citoyen demande si le projet démarrerait au cas où il remplirait toutes les exigences. MF répond que non. Le PAD doit en principe être modifié au vu de la modification du projet. C'est une décision de l'assemblée primaire.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente lève l'assemblée à 22h30.

POUR L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE MUNICIPALE

La Présidente

La Secrétaire-substitut

Muriel Favre

Mireille Morisod